

PROJET ARISE II



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

N°001/2023/ARISE II

FINANCEMENT : USAID / BHA

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une réponse agricole dans le sud-est de Madagascar, le projet ARISE II, à travers le financement de l'USAID/BHA recherche un (des) fournisseur(s) d'outils agricoles capable(s) de remplir les conditions sollicitées par le projet.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans les régions Atsimo Atsinanana, Fitovinany et Vatovavy du sud-est de Madagascar, 94% de la population pratique l'agriculture comme principal moyen de subsistance où les cyclones Batsirai et Emnati ont eu leur impact le plus dévastateur.

Les inondations qui ont accompagné les cyclones ont détruit les terres agricoles, les récoltes, les semences, les outils agricoles. Plus de 40% des agriculteurs touchés n'ont pas pu replanter leurs cultures, principalement en raison de l'indisponibilité des semences, tandis que 79% de ceux qui ont replanté des cultures à Atsimo Atsinanana ont signalé de très mauvais rendements.

Sur ce, le projet de réponse agricole dans le sud est de Madagascar (ARISE II) veut relancer le secteur agricole et fournir des outils et une assistance technique de base à 15 000 ménages vulnérables dans les 15 communes du district de Farafangana et de Vangaindrano.

Cet appel d'offres est lancé pour identifier les fournisseurs potentiels capables de répondre à ces besoins selon les quantités et qualités voulues au niveau des lieux indiqués.

OBJECTIFS

La dotation de matériels agricoles pour la campagne 2022-2023 a pour objectif d'encourager l'utilisation des pratiques agricoles intelligentes face au changement climatique pour répondre aux besoins alimentaires des ménages.

Spécifiquement, il s'agit de renforcer leur capacité de production en leur offrant des matériels agricoles certifiés et appropriés à leur exploitation.

COMPOSITION DE L'OFFRE

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra deux parties distinctes :

- I. OFFRE TECHNIQUE** : Présentation des échantillons de matériels agricoles par le fournisseur aux :
 - Bureau d'ADRA, en face EPP Ambatomaro Antananarivo.
 - Bureau d'ADRA, Projet ARISE II à Farafangana.
- II. OFFRE FINANCIERE**

Table des matières

I. Généralités.....	4
OBJET DE L'APPEL D'OFFRES.....	4
LES ENTREPRISES AUTORISÉES À SOUMISSIONNER	4
II. Composition de l'offre	4
Prix de la soumission	4
Durée de validité de la soumission.....	4
Date limite de dépôt des soumissions.....	5
Ouverture des dossiers de soumissions	5
III. Analyse, évaluation et comparaison des soumissions.....	5
IV. Spécifications du marché	6
1. Lieux de livraison.....	6
2. Date de livraison.....	6

I. Généralités

I.1.

OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent Appel d'Offres a pour objet l'exécution, pour le compte du Projet ARISE II, et selon les conditions du contrat et la spécification du marché, la fourniture de matériels agricoles.

I.2.

LES ENTREPRISES AUTORISÉES À SOUMISSIONNER

Sont autorisés à participer au présent Appel d'Offres tous les fournisseurs et/ou fabricants d'outillages agricoles légalement constitué et ayant une carte professionnelle adéquate, en mesure de remplir les conditions d'attributions de marchés selon les lois en vigueur au moment de la publication.

II. Composition de l'offre

L'offre comprendra obligatoirement les documents ci-dessous, dûment signés par le soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'un formulaire à remplir.

Au titre du dossier administratif général :

1. Une lettre attestant des qualités et des pouvoirs du signataire de l'offre.
2. Le certificat de résidence du signataire de l'offre.
3. Les copies certifiées conformes de la Carte d'Immatriculation Fiscale et de la Carte d'Immatriculation Statistique, à jour.
4. Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) de l'entreprise.
5. Une déclaration des expériences du fournisseur ou fabricant d'outillage agricoles au cours des 5 (cinq) dernières années.

II.1.

Prix de la soumission

L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que son offre sera impérativement calculée sur la base du devis quantitatif du dossier d'appel d'offres.

Le montant de sa soumission sera obtenu par application de ses propres prix unitaires aux quantités.

Tous les droits, taxes et autres redevances qu'il appartient au soumissionnaire de payer en vertu du contrat, ou pour une autre raison, seront déjà inclus dans les prix unitaires et le prix total de l'offre présentée par le soumissionnaire. Il en est de même pour tous les frais occasionnés par le transport et l'acheminement des matériels agricoles jusqu'aux lieux de livraison spécifiés dans le présent dossier d'appel d'offres.

II.2.

Durée de validité de la soumission

Les offres resteront valables et irrévocables pendant 30 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres. Dans ce délai de 30 jours, les soumissionnaires seront informés par écrit de l'acceptation ou du rejet de leur offre.

Les conditions et les prix stipulés aux documents d'offres ne pourront donc pas être modifiés durant cette période de 15 jours.

Dans des circonstances exceptionnelles, il pourrait être demandé aux soumissionnaires de prolonger la période de validité pour une durée déterminée. Cette demande et les réponses des soumissionnaires se feront par écrit. Un soumissionnaire peut refuser la requête sans conséquence sur la soumission. Un soumissionnaire qui a accepté la requête ne pourra pas demander et ne sera pas autorisé à modifier son offre.

Les prix unitaires inscrits sont fermes et non susceptibles de révision.

Les offres seront exprimées en Ariary (MGA) qui sera également la monnaie de paiement, inscrites en chiffres et en lettres.

Les offres remises par voie électronique ne sont pas recevables dans le cadre du présent Appel d'Offres.

II.3.

Date limite de dépôt des soumissions

Les offres devront parvenir au bureau d'**ADRA MADAGASCAR – En Face EPP Ambatomaro – BP 8218, 101 ANTANANARIVO**, ou au bureau d'ADRA Farafangana au plus tard le **27 Mars 2023 à 11 heures**.

A la remise des offres, le fournisseur doit déposer les échantillons de chaque matériel proposé.

La date limite de dépôt des soumissions pourra être reportée en publiant un amendement. Dans ce cas, tous les droits et obligations des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

Toutes soumissions reçues après la date et heure limite de remise des soumissions seront renvoyées aux soumissionnaires sans avoir été ouvertes.

II.4.

Ouverture des dossiers de soumissions

L'ouverture des plis aura lieu au bureau national d'ADRA, en face EPP Ambatomaro – Antananarivo et au bureau du projet ARISE Farafangana, **le 28 Mars 2023 à 09 heures**. Elle sera effectuée par la commission d'ouverture ADRA.

La commission d'ouverture des offres procède à l'ouverture des plis, vérifie que les sceaux sont intacts et que les offres reçues sont conformes aux clauses administratives de l'appel d'offres et informe les parties présentes des noms des soumissionnaires et des montants des offres. Les offres sont paraphées et signées par les membres de la commission d'ouverture des offres. Cette séance est sanctionnée par un procès-verbal signé par les parties présentes.

La commission d'ouverture des offres ne pourra pas statuer sur la conformité ou la non-conformité des offres lors de cette séance sauf sur les dossiers déposés après la date limite et heure limite de dépôt des offres qui seront rejetés.

III. Analyse, évaluation et comparaison des soumissions

Une commission au sein de l'ADRA procédera à l'analyse, l'évaluation et au classement des offres avant d'attribuer le marché au soumissionnaire le mieux disant.

Le résultat de l'appel d'offres ne deviendra définitif qu'après vérification détaillée par la commission d'examen des offres.

En cas de discordance entre les documents présentés et les modèles du dossier d'appel d'offres, ces derniers seront les seuls considérés comme valables.

IV. Spécifications du marché

La passation des marchés sera conduite par Appel d'Offres ouvert avec publication nationale tel que défini dans le Code des Marchés Publics de Madagascar.

La fourniture des matériels est regroupée en un lot indivisible pour Farafangana et Vangaindrano.

- L'arrosoir est en plastique, d'une capacité de 10 litres, avec pomme d'arrosage amovible,
- Le râteau est spécialement conçu pour ratisser et aplanir la terre de potager, avec au moins 12 dents, en fer plat d'au moins 2mm d'épaisseur, de fabrication locale ou étrangère (la fabrication chinoise est inacceptable) avec une manche de finition lisse,
- La bêche est de fabrication locale, en fer forgé d'au moins 2mm d'épaisseur, dont la lame et le porte manche forment un bloc solidaire sans aucune soudure pour le raccordement, avec une manche de finition lisse,
- La pelle est de fabrication locale, en fer forgé ou tôle plane d'au moins 2mm d'épaisseur, dont la lame et le porte manche forment un bloc solidaire sans aucune soudure, avec une manche de finition lisse,
- La fourche est de fabrication locale, en fer forgé, avec au moins 5 dents et une manche de finition lisse.

1. Lieux de livraison

Les lieux de livraison, ainsi que les quantités à livrer sont détaillés comme suit :

15 000 unités pour chacun des articles, dont :

- 6 360 unités par article à livrer au bureau ADRA Projet ARISE II à Farafangana
- 8 640 unités par article à livrer au bureau ADRA Projet ARISE II à Vangaindrano

2. Date de livraison

La livraison des matériels suivra le planning suivant :

1^{ère} livraison : 08 Mai 2023

2^{ème} livraison : 22 Mai 2023

3^{ème} livraison : 05 Juin 2023

Tous les matériels non conformes à l'échantillon ne seront pas recevables et le fournisseur aura 5 jours pour les remplacer.